

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Avril 2021

CO 234 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAHL Catherine, CHAILLON Roland, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mickaël, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : .94

Présents : .72

Votants : .80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Remy à RIGOULET Serge, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, MONTEVECCHIO Patrick à HENARD Stéphane, BOHEME Catherine à CETRE Michel, RIGOULET Serge à VILLALONGA Patrice, BEAUPOIL Jean Luc à BAUD Jean Baptiste

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile

Étaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, MAIRE Serge, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, BERNARD René, DORBON Henri,

Étaient absents : FRANCONY Michel, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, DUQUET Jean Pierre, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Bernard LAUBIER

Convocation faite le : 30 Mars 2021

**Objet : Convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CCAPS et le SIDEC**

**Contexte**

Il est rappelé le contexte dans laquelle s'inscrit la convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CC APS) et le Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et d'e-Communication du Jura (SIDEC).

La France s'est engagée à l'échelle internationale et européenne dans la lutte contre le changement climatique. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), promulguée le 18 août 2015, fixe les grandes orientations visant à diviser par quatre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050 par rapport à 1990, à réduire la consommation énergétique de 50% en 2050 par rapport à 2012, à réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012, à porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

La dernière loi en vigueur, la Loi Énergie Climat du 8 novembre 2019, fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050 et les objectifs suivants, afin de répondre à l'urgence écologique et climatique : réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022, soutien à la filière hydrogène, atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030 (prévision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)). Les objectifs nationaux sont déclinés à différents échelons territoriaux.

**Objet : Convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CCAPS et le SIDEC**

La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), chef de file en matière de transition énergétique sur le territoire, élabore et met en œuvre un Schéma Régional en copilotage avec l'Etat : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui décrit sa stratégie et ses objectifs. L'objectif de la Région est de devenir une région à énergie positive à l'horizon 2050.

Les objectifs du SRADDET sont ensuite déclinés à l'échelle intercommunale à travers les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) ou par la mise en œuvre de démarches volontaires.

La CCAPS a l'obligation réglementaire (article 188 de la LTECV), de réaliser un PCAET et de mettre en œuvre une stratégie en matière de transition énergétique. La CCAPS finalise actuellement son PCAET et souhaite mettre en œuvre des actions concrètes et les démultiplier sur le territoire pour atteindre les objectifs fixés.

La LTECV (article 198 de la loi n°2015-992) définit le rôle des syndicats d'énergie en qualité d'animateur d'une démarche départementale au travers de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE). A cet effet, le SIDEC réunit l'ensemble des EPCI à fiscalité propre du Jura et l'ensemble des acteurs compétents en matière de transition énergétique sur le territoire (PNR HJ, ADEME, Région, DDT, DREAL... Le SIDEC est, par ailleurs, signataire et partenaire de la convention régionale relative à la Transition énergétique et écologique aux côtés de l'Etat, de l'ADEME, de la Région et des 7 autres syndicats d'énergie de la région.

Le SIDEC a renforcé ses activités liées à la transition énergétique et accompagne les collectivités du Jura dans leurs démarches Climat Air Énergie (CAE), aussi bien les EPCI obligés que les EPCI volontaires.

Le SIDEC propose aux collectivités du Jura une boîte à outils afin de mettre en œuvre des actions de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, dans une perspective d'atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), tout en maximisant les retombées économiques locales à la fois au bénéfice du budget des collectivités comme celui plus globalement du territoire.

La CCAPS a déjà réalisé des actions de TEE et souhaite changer d'échelle, avec l'appui du SIDEC, et particulièrement faire de son territoire un territoire remarquable en matière de production d'énergies renouvelables.

**Contenu de la convention de partenariat**

Il est proposé d'établir convention avec le SIDEC déterminant les modalités de fonctionnement du partenariat entre les signataires autour des objectifs suivants :

- Définir et mettre en œuvre des actions ambitieuses et concrètes pour atteindre les objectifs du PCAET ou/et de toute autre démarche ambitieuse ;
- Faire du territoire de la CCAPS un territoire exemplaire en matière de production d'énergies renouvelables ;
- Changer d'échelle et démultiplier les actions déjà engagées entre la CCAPS et les services du SIDEC et les entrainer dans des actions mutualisées ;
- Communiquer auprès des communes à la fois sur les actions de la CCAPS et sur la boîte à outils SIDEC en matière de transition énergétique ;
- Favoriser l'échange sur les projets et le partage d'informations, afin d'assurer une meilleure coordination au niveau territorial ;
- Partager ses retours d'expériences et réflexions avec les EPCI du Jura (intégrer le réseau départemental de transition énergétique initiée par le SIDEC).

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/4

Séance du 6 Avril 2021

CO 234 DE (SUITE)

**Objet : Convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CCAPS et le SIDEC**

### **Thématiques visées par le partenariat**

Le partenariat concerne le sujet de la transition énergétique sur le territoire de la CCAPS, en particulier pour les thématiques suivantes (qui correspondent à la fois aux fiches actions du PCAET et aux domaines d'intervention du SIDEC) :

- La gouvernance et l'animation du PCAET ;
- La maîtrise des consommations énergétiques ;
- L'information et la sensibilisation ;
- Les solutions de mobilité alternative ;
- Le développement des énergies renouvelables sur le territoire, dont la production d'électricité ;
- Le développement des filières bois-énergie et construction-bois sur le territoire ;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La ressource en eau.

Les Parties s'engagent à travailler ensemble sur ces thématiques.

Les axes stratégiques, les thématiques et les fiches actions du PCAET sont détaillés dans le tableau en annexe 1 : les thématiques et actions visées par le partenariat sont en bleu dans ce tableau.

En outre, les actions sont détaillées pour chaque thématique dans le tableau stratégique en annexe 2 de la présente convention.

### **Accompagnement du Sidec**

Le SIDEC du Jura s'engage à accompagner la CCAPS, à différents niveaux d'interventions selon les sujets déterminés : recensement de l'existant, études, travaux, maintenance et entretien, marché de commande groupée, apport d'informations diverses (données existantes, plateforme de données énergie climat, aides financières, outils d'aide à l'élaboration d'une démarche climat air énergie...), partage d'expériences et mise en relation avec des partenaires locaux, régionaux et nationaux (ADEME, Région BFC, DDT, DREAL, Alterre...). La boîte à outils du SIDEC sera mobilisée en fonction (vademeccum SIDEC) des objectifs concrets à atteindre.

Toute action décidée fera d'une convention particulière.

### **Pilotage de la convention**

Le comité de pilotage est composé et co-présidé par la CCAPS et le SIDEC. Il peut en outre être élargi le cas échéant à tout autre organisme ou personne qualifiée sur décision conjointe des membres du Comité.

Le comité de pilotage valide les orientations et réalise un suivi et une évaluation régulière de l'avancement de la convention de partenariat. Il s'appuie pour cela sur une feuille de route annuelle proposée au début de chaque année par les co-Présidents.

Le comité de pilotage définit les priorités et les réorientations le cas échéant ainsi que toute communication nécessaire à la mise en œuvre des actions et procède annuellement au bilan des actions réalisées.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'une des Parties. Il adopte le bilan qualitatif global de fin d'exécution du Partenariat.

### **Communication**

Les parties signataires de cette convention s'engagent à se concerter en amont de toute action de communication et a minima en faire état en affichant les logos concernés à l'occasion de toute publication ou manifestation en lien avec les thématiques et actions visées par le partenariat.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Avril 2021  
CO 234 DE (SUITE)

Page 4/4

**Objet : Convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CCAPS et le SIDEC**

**Suivi et évaluation**

Les partenaires de l'accord se tiendront périodiquement informés de l'état d'avancement des actions engagées. Des indicateurs de suivi des actions seront définis.

**Durée**

La durée de la convention est de 1 an renouvelable 4 fois par tacite reconduction. La convention prendra fin en même temps que la mandature intercommunale (prévue en 2025). Elle entre en vigueur à compter de sa date de signature par le Président de la CCAPS et le Président du SIDEC du Jura. Elle pourra être dénoncée au terme de chaque période par tout moyen en respectant un préavis d'un mois.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 /APPROUVE le projet de convention de partenariat 2021-2025 pour la mise en œuvre de la transition énergétique entre la CCAPS) et le SIDEC ;

2/ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président  
Dominique BONNET

